## **CHAUFFAGE**



## SANITAIRE

M Mm MARTIN 2 rue Principale 57000 METZ

01/01//2013

CONTRAT D'ENTRETIEN : 1 chaudière marque / type

# **HT** 000,00 € **TVA** 7 % 0.00 € **TTC** 000,00 €

### PRESTATIONS DE L'ABONNEMENT

Par cette convention signée de l'abonné et d'un représentant de l'entreprise il est prévu que l'entreprise THOUVENIN Philippe l'installateur prend à sa charge l'entretien annuel de l'appareillage cité ci dessus.

Cet entretien comprend pour la somme forfaitaire indiquée :

- Une visite systématique de nettoyage à date fixée par l'installateur
- Tout dépannage assuré en priorité dans les meilleurs délais suivant l'appel de l'abonné

Au cours de la visite d'entretien seront effectuées les opérations suivantes :

- Nettoyage du corps de chauffe
- Nettoyage du brûleur et de la veilleuse
- Vérification de l'électro-pompe
- Vérification et réglage des organes de régulation et de sécurité
- Contrôle et réglage des débits gaz
- Réglage des mélanges air-gaz

#### LIMITATIONS DE L'ABONNEMENT

Ne sont pas compris dans l'abonnement :

- Le ramonage du conduit de fumée,
- Les réparations causées par des facteurs extérieurs tel que le gel, surpression en eau, orage, surtension électrique, coupure de gaz,
- Erreurs de manipulation,
- Les fournitures de pièces après expiration de la garantie,
- Les détartrages.
- Réglage régulation e thermostat

La remise en état complète de l'appareillage comprenant notamment :

- Le remplacement du vase d'expansion,
- Le remplacement du groupe de sécurité sanitaire
- Le remplacement du corps de chauffe,
- Travaux nécessitant vidage de l'installation ou dépose en atelier.

Tout appareil devra rester accessible sous peine d'annulation de ce présent contrat. Le démontage de tout élément ou mobilier permettant cet accès devra être effectué avant toute intervention par l'utilisateur de l'appareil en question.

Convention valable du 01/01/2013 au 01/01/2014 Renouvelable chaque année sauf avis contraire d'un mois de part et d'autre.

L'entreprise

l'abonné

<u>Condition économique</u>: les prix sont basés sur les conditions économiques du 30 octobre de l'année précédant l'année d'émission du contrat. Ils sont révisables au 1 ers janvier.

Condition de ventes : le montant de cet abonnement est payable au comptant sur présentation de la facture lors du passage du technicien les frais de timbres et d'enregistrement sont à la charge du souscripteur.

### **Entreprise Philippe THOUVENIN**

508 rue de L'Etang ZAC BELLE FONTAINE - 57155 MARLY-FRESCATY

Tél. 03.87.62.05.47 Fax 03.87.65.51.03

Siret: 326 824 729 00030 - APE: